**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande

**Band:** 55 (1929)

**Heft:** 12

**Sonstiges** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à Birsfelden sera en moyenne de 144,6 millions de kWh par an. Si l'on échange des puissances identiques, il restera à Dogern un solde suisse de 93,8 millions de kWh, soit 21 pour cent de l'ensemble des forces de cette usine. A la fin de l'année, les pourparlers continuaient encore pour sauvegarder dans toute la mesure possible les intérêts suisses en cas d'échange.

e) On est sur le point d'accorder l'autorisation demandée par la Lonza S. A., à Bâle, et la Buss S. A., à Bâle, pour l'exportation de la quote-part suisse de la future usine de Rekingen sur le Rhin à destination des fabriques de produits chimiques des usines de la Lonza, à Waldshut ; les autorités badoises ont exprimé, en effet, le vœu que cette affaire fût ajournée jusqu'à ce que celle de Dogern eût été réglée conformément à leur demande.

f) L'Italie a promulgué le 21 juin 1928 une loi d'après laquelle le courant importé dans ce pays est grevé d'un émolument de 1,25 centime italien par kWh en été et de 2,5 centimes par kWh en hiver. Grâce aux efforts des usines intéressées et à la suite des démarches faites par notre légation de Rome au nom des autorités fédérales, l'Italie apporta une atténuation aux prescriptions qui avaient été prévues à l'origine. Les dispositions actuelles constituent cependant encore une lourde charge pour nos usines exportatrices.

Etat des autorisations d'exportation.

	En 1	1927	En 1928		
	30 juin	31 décembre	30 juin	31 décembre	
Total des puissan- ces autorisées à					
l'exportation, en kW	436,473 kW	$310~788~{ m kW}$	363,278  kW	312,988  kW	
Dont, en °, à des-					
tination de : Allemagne	16	18	20	18	
France	50	29	35	39	
Italie	18	20	26	30	
	10	. 0	20	00	
Autriche (y compris Liechtenstein) .	0,005 0/00	0,183 0/00	0,619 0/00	0,922 0/00	
Territoire encore	M. A				
indéterminé	16	13	19	13	
Dont exportation					
pratiquement					
possible *), en kW	259 433 kW	252,748 kW	275 238 kW	254,948 kW	
Exportation prati-					
quement possible					
en % des puis-					
sances autorisées					
à l'exportation .	59 4	81 3	75,8	81,5	

On obtient l'exportation d'énergie pratiquement possible en déduisant des puissances autorisées à l'exportation les puissances qui ne peuvent être exportées pour le moment parce que les installations nécessaires ne sont pas encore faites.

La quantité totale d'énergie qu'il était possible de produire en 1928 dans toutes les usines hydrauliques suisses pour des tiers, s'élevait à . . . . . . 4,440 millions kWh

La quantité d'énergie qu'il était pratiquement possible d'exporter en 1928, d'après les autorisations octroyées et les installations existantes, a augmenté de 5,7 pour cent par rapport à 1927 et s'élevait à . . . . . . . . . . . . . . . 1,922 millions kWh

Cette quantité d'énergie autorisée à l'exportation s'élève donc à environ 43 pour cent de l'énergie disponible pour livraison aux tiers.

Energie	exportee	en	1928

	1927	1928
Puissance maximum de l'énergie exportée	222,000 kW (le 7 sept.)	221,000 kW (le 5 sept.)
En % de l'exportation autori	sée	
et pratiquement possible à		80,0 %

	1927			1928		
	Eté	hiver	total	Eté	hiver	total
Quantité totale d'énergie ex- portée en millions kWh. Exportation pratiquement possible d'après les auto- risations octrovées et les	512 ½	448 1/2	961	539 ½	495	10341/2
installations existantes, en millions kWh	956 1/2	862 1/2	1819	1008	914	1922
Degré d'utilisation des autorisations en pour cent	53,6	52,0	52,8	53,5	54,2	53,8

La durée moyenne d'utilisation de l'énergie exportée s'élève au total, en 1928, à 4680 heures (4330 heures en 1927). La quantité d'énergie exportée en 1928 équivaut à 28,4 pour cent de l'énergie produite pour livraison aux tiers.

#### Recettes moyennes.

Années	Quantité d'énergie es exportée	Pour cent d'énergie	Recettes		
		d'été		par kWh	
	Mill. de kWh		Mill. de fr.	с.	
1920	377	58,4	6,3	1,67	
1921	328	58,7	6,7	2,04	
1922	463	52,4	10,0	2,16	
1923	522	56,5	12,7	2,44	
1924	567	51,4	13,0	2,30	
1925	654	53,3	13,6	2,08	
1926	854	52,5	17,7	2,07	
1927	961	53,3	20,3	2,11	
1928	1034	52,1	20,8  env	. 2,02	

Les recettes et prix de l'énergie valent pour l'énergie à haute tension mesurée à la frontière.

Au moment de la rédaction du présent rapport, les chiffres complets de l'année 1928 n'étaient pas encore connus. Depuis 1927, les recettes fournies par l'énergie exportée ont augmenté de 0,5 million de francs environ.

Comparativement aux recettes d'environ 20,8 millions de francs pour l'énergie exportée, les dépenses pour les com-bustibles importés ont été en 1928 de 182 millions de francs.

(A suivre.)

# Constitution d'une Commission Internationale des Grands Barrages.

Au cours de son dernier congrès, l'« Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique » avait jeté les bases d'un organisme international ayant pour but d'étudier les problèmes que pose, dans le domaine technique, l'édification des grands barrages hydro-électriques.

Quinze pays ont donné leur adhésion au nouvel organisme : l'Algérie, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Suisse, la Tunisie, l'Afrique Equatoriale Française, l'Afrique Occidentale Française, l'Indochine et Madagascar.

Les représentants de ces pays viennent de se réunir pour la première fois, à Paris, et ont constitué la Commission internationale des grands barrages dont le bureau est composé de : MM. Ponti (Italie), président ; Mercier (France), de Thierry (Allemagne), Binnie (Angleterre), vice-président; Genthial, secrétaire, et a son siège à Paris, 7, rue de Magellan.